



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET REVA
--

Entre,

D'une part

Dijon métropole,

40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 DIJON CEDEX

Représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN

Ci-après dénommée la Collectivité

Et, d'autre part,

Le Centre Hospitalier Universitaire Dijon-Bourgogne

1 boulevard Jeanne d'Arc – BP 77908 – 21079 DIJON Cedex,

Représenté par sa Directrice générale par intérim, Lucie LIGIER ;

Ci-après désigné par les termes « Le CHU Dijon-Bourgogne »

Préalablement il est exposé :

Dijon métropole a accordé une subvention de 64 000 € au CHU Dijon-Bourgogne pour mener à bien le projet REVA. Un acompte de 50% a été acquitté le 29/09/2020 après signature de la convention de financement en date du 11/05/20. La crise sanitaire liée au COVID ayant fait prendre du retard au projet REVA, le CHU Dijon-Bourgogne a sollicité auprès de Dijon métropole, une prolongation d'environ 18 mois de la convention de financement.

La convention DM2020_038_20200611 est donc modifiée comme suit.

ARTICLE 1 :

L'article 2 relatif au calendrier est ainsi modifié.

La durée de réalisation du projet est prolongée jusqu'au 11/06/2024. Sauf dispositions contraires, la convention est close de pleins droits 4 ans après la date de fin des travaux prévue dans la convention.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Pour Dijon métropole,
Le président

Pour le partenaire signataire